

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-187

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 2 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 25 septembre 2025 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2025-148*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2025-161*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2025-170*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Gisèle LEVRAT), Daniel MARTIN (à Daniel FABRE), Christian LIMOUSIN (à Pascal COLLIGNON), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-Claude REGACHE (à Béatrice DALMAZ), Daniel BEGUET (à Serge MERLE).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Maud CASELLA.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI.

Objet : Fixation des tarifs d'accès aux 7 déchèteries communautaires pour 2026

VU l'avis favorable de la commission gestion des déchets du 16 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2025 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que les tarifs d'accès aux déchèteries n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, il précise que le coût de traitement des déchets de déchèterie a augmenté ces deux dernières années.

Il rappelle que les déchèteries sont accessibles aux particuliers et aux professionnels.

Il explique qu'une déchèterie professionnelle va ouvrir d'ici début 2026, sur Ambérieu-en-Bugey et qu'une collectivité se doit de ne pas être en concurrence déloyale vis-à-vis d'une activité commerciale privée.

De ce fait, il propose une augmentation des tarifs à hauteur de 40 % maximum.

Il précise qu'une analyse fine des comportements sera faite sur 2026 pour s'assurer que ces tarifs sont bien adaptés.

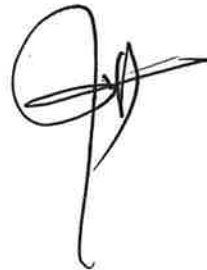
.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 69 voix pour et 2 voix contre (Mme Viviane VAUDRAY et M. Joël BRUNET) :

- APPROUVE les propositions décrites en annexe 1 pour la tarification 2026 des accès aux 7 déchèteries communautaires.
- PRECISE que ces tarifs s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2026.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 octobre 2025
Publiée le 10 OCT. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER



ANNEXE 1 – TARIFS PAR PASSAGE

Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2026 :

Type d'apporteur	Par année civile 2026	Véhicule particulier - VP	Camionnette < 2.6 tonnes	Camionnette > 2.6 tonnes	Véhicule PTAC >3t5
Professionnels	De 1 à 25 passages	11 €	18 €	21 €	Interdit
	26 passages et +	14 €	28 €	35 €	Interdit
Particuliers	De 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
	26 passages et +	14 €	28 €	35 €	Interdit